



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 09 JANVIER 2023

**Présents** : MM. BAILLIEZ – LETELLIER - MEHREZ

**Excusés** : MM. FAUGERON – ANTUNES

**Assiste** : M. BADIANE

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

## EVOCATION

### REPRISE DU DOSSIER COSMO TAVERNY

Match n°24685396 du 27/11/2022 U18 D2 B COSMO TAVERNY 1 / ARNOUVILLE AS 1

**Le club de ARNOUVILLE AS 1 n'ayant pas répondu dans les délais impartis.**

Considérant qu'en l'espèce, le joueur LAPERT Chris licence 2546906493 du club de ARNOUVILLE AS 1 est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 21/11/2022.

Considérant que le 27/11/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de ARNOUVILLE AS 1 pour l'inscription et la participation du joueur LAPERT Chris licence 2546906493 à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de COSMO TAVERNY 1

**AMENDE : 100€ (ARNOUVILLE AS 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**CREDIT: COSMO TAVERNY 1: 43,50 €**

**DEBIT: ARNOUVILLE AS 1: 53,50 €**

**ARNOUVILLE AS 1 : 0 BUT - 1 POINT**

**COSMO TAVERNY 1 : 4 BUTS 3 POINTS**

**De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur LAPERT Chris licence 2546906493 à date d'effet le 16/01/2023.**

### REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°24689692 du 11/12/2022 U16 D3 B ST BRICE FC4 / ERMONT AS2

**Le club de ERMONT AS2 ayant répondu dans les délais.** La Commission remercie le club.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur COULIBALY Hamza licence 2547951090 a été inscrit sur la feuille de match informatisé alors qu'il était non qualifié sur la FMI. Licence enregistrée le 09/12/2022 et validé le 12/12/2022.

Considérant que Ermont FC reconnaît une erreur administrative dans la mesure où c'est le joueur **CAMARA Hamza licence n° 2546536224** qui a participé au match, lequel est régulièrement qualifié.

Considérant qu'il s'agit d'un motif d'évocation (art. 30 Ter du Règlement Sportif du DVOF).

La Commission donne match perdu par pénalité au club d'ERMONT AS 2 pour la participation d'un joueur non inscrit sur la FMI, pour en attribuer le gain à l'équipe de ST BRICE FC 4.



**CREDIT: ST BRICE FC 4: 43,50 €**

**DEBIT: ERMONT AS 2: 53,50 €**

**ERMONT AS 2: 0 BUT - 1 POINT**

**ST BRICE FC 4: 2 BUTS 3 POINTS**

### REPRISE DU DOSSIER OL ADAMOIS

Match n°24685274 du 11/12/2022 U18 D2 A VAUREAL FCM / ADAMOIS OL 2

**Le club de VAUREAL FCM n'ayant pas répondu dans les délais impartis.**

Considérant qu'en l'espèce, le joueur NGISILU Manuel licence 2547474254 du club de VAUREAL FCM est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 05/12/2022.

Considérant que le 11/12/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de VAUREAL FCM 1 pour l'inscription et la participation du joueur NGISILU Manuel licence 2547474254 à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de ADAMOIS OL 2

**AMENDE : 100€ (VAUREAL FCM) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**CREDIT: ADAMOIS OL 2: 43,50 €**

**DEBIT: VAUREAL FCM: 53,50 €**

**VAUREAL FCM: 0 BUT - 1 POINT**

**ADAMOIS OL 2 : 2 BUTS 3 POINTS**

**De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur NGISILU Manuel licence 2547474254 à date d'effet le 16/01/2023.**

### REPRISE DU DOSSIER ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Match n°24660932 du 27/11/2022 SENIORS D4.A ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT/ ES HERBLAY

**Le club de ES HERBLAY a répondu dans les délais impartis, et la Commission remercie le club.**

Evocation du club de ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT sur le nombre de joueurs mutation hors période, confirmée le 23 octobre 2022 recevable en la forme et fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme 4 joueurs mutation hors période de l'équipe ES HERBLAY sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

- GADJARD Teddy licence n° 2329952530
- LOYANT Vincent licence n° 2545031305
- BATCHILLY Mohamed licence n° 9602805507
- SEVRIN CABRAL Marlon licence n° 2544648999

La Commission donne match perdu par pénalité au club de ES HERBLAY pour l'inscription et la participation de quatre joueurs mutations hors période, pour en attribuer le gain à l'équipe de ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

**CREDIT: ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT: 43,50 €**

**DEBIT: ES HERBLAY: 53,50 €**

**ES HERBLAY: 0 BUT - 1 POINT**

**ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT : 1 BUTS 3 POINTS**



## EVOCATION

### ECOUCEN FC

Match n°24615817 du 04/12/2022 SENIORS D1 ECOUCEN FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUCEN FC 1 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ECOUCEN FC 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **GOUSSAINVILLE FC 2** sur l'inscription et la participation du joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** aux rencontres depuis la date d'effet de sa suspension du 21/11/2022.

Le joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 21/11/2022

[Réponse impérative avant le 16/01/2023 avant 12h00](#)

### BEZONS USO

Match n°24685279 du 11/12/2022 U18 D2 A BEZONS USO 2 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO 2 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **BEZONS USO 2** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **CERGY PONTOISE FC 2** sur l'inscription et la participation du joueur **CAYAMBO Kangah Yohan licence 2546603180** aux rencontres depuis le 04/12/2022 Ce joueur est susceptible d'être en licence non validée.

Le joueur **CAYAMBO Kangah Yohan licence 2546603180** inscrit sur la feuille de match. Ce joueur est susceptible d'être en licence non validée

[Réponse impérative avant le 16/01/2023 avant 12h00](#)

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE**  
**(Art 44.4)**

## CHAMPIONNAT

### Futsal D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Sportifs De Garges 3	Montmagny Foot Salle 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Sportifs De Garges 3 : AVERTISSEMENT  
Montmagny Foot Salle 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## Futsal D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 07 JANVIER 2023

Sannois Futsal Club 2	Afs Vauréal 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Sannois Futsal Club 2 : AVERTISSEMENT

Afs Vauréal 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 07 JANVIER 2023

Fosses Uf 2	Vaureal Fcm 2	Les deux clubs responsables
-------------	---------------	-----------------------------

Fosses Uf 2 : AVERTISSEMENT

Vaureal Fcm 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 1 / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Garges Fcm 2	Soisy Andilly Margen 2	Les deux clubs responsables
--------------	------------------------	-----------------------------

Garges Fcm 2 : 100€ AMENDE

Soisy Andilly Margen 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Avenir U11 Série 2 / Phase 1 / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Garges Fcm 1	Soisy Andilly Margen 1	Les deux clubs responsables
--------------	------------------------	-----------------------------

Garges Fcm 1 : AVERTISSEMENT

Soisy Andilly Margen 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Futsal U16 / Phase 1 / Poule U

Journée du 07 JANVIER 2023

Sportifs De Garges 1	Persanaise Cfj 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------	-----------------------------

Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

Persanaise Cfj 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais A.C.S. 1	Mery Meriel Bessanco 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 1 : AVERTISSEMENT  
Mery Meriel Bessanco 1 : 100€ AMENDE

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais A.C.S. 2	Mery Meriel Bessanco 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 2 : AVERTISSEMENT  
Mery Meriel Bessanco 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais A.C.S. 3	Mery Meriel Bessanco 3	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 3 : AVERTISSEMENT  
Mery Meriel Bessanco 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais A.C.S. 4	Mery Meriel Bessanco 4	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 4 : AVERTISSEMENT  
Mery Meriel Bessanco 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule I

Journée du 07 JANVIER 2023

Goussainville Fc 5	St Ouen L'Aumone As 3	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 5 : 100€ AMENDE  
St Ouen L'Aumone As 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule K

Journée du 07 JANVIER 2023

Goussainville Fc 7	St Ouen L'Aumone As 5	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 7 : 100€ AMENDE  
St Ouen L'Aumone As 5 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule L

Journée du 07 JANVIER 2023

Goussainville Fc 8	St Ouen L'Aumone As 6	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 8 : AVERTISSEMENT  
St Ouen L'Aumone As 6 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule R

Journée du 07 JANVIER 2023

Persan U.S. 2	Pontoisienne Js 2	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------	-----------------------------

Persan U.S. 2 : AVERTISSEMENT  
Pontoisienne Js 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule T

Journée du 07 JANVIER 2023

Persan U.S. 4	Pontoisienne Js 4	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------	-----------------------------

Persan U.S. 4 : AVERTISSEMENT  
Pontoisienne Js 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Auvers Ennery Fc 1	Cosmo Taverny 4	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT  
Cosmo Taverny 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 07 JANVIER 2023

Auvers Ennery Fc 2	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Auvers Ennery Fc 2 : AVERTISSEMENT

Cosmo Taverny 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 07 JANVIER 2023

Thillay Esm 2	Arnouville As 2	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------	-----------------------------

Thillay Esm 2 : 100€ AMENDE

Arnouville As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais Acs 1	Soisy Andilly Margen 3	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais Acs 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais Acs 2	Soisy Andilly Margen 4	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais Acs 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 07 JANVIER 2023

Cormeillais Acs 3	Soisy Andilly Margen 6	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais Acs 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 08 JANVIER 2023

Soisy Andilly Margen 15	E.S. Herblay 15	Les deux clubs responsables
-------------------------	-----------------	-----------------------------

Soisy Andilly Margen 15 : AVERTISSEMENT

E.S. Herblay 15 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 08 JANVIER 2023

Vaureal Fcm 2	Domont Fc 1	Vaureal Fcm 2 responsable
---------------	-------------	---------------------------

Vaureal Fcm 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Cratérium Futsal U16 / Phase 1 / Poule U

Journée du 08 JANVIER 2023

Sannois Futsal Club 1	Avicenne A.S.C. 1	Sannois Futsal Club 1 responsable
-----------------------	-------------------	-----------------------------------

Sannois Futsal Club 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Cvo - Crédit Mutuel 18 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 08 JANVIER 2023

E.S. Herblay 1	Soisy Andilly Margen 1	Les deux clubs responsables
----------------	------------------------	-----------------------------

E.S. Herblay 1 : AVERTISSEMENT

Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 12 DECEMBRE 2022  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
(Art 44.4)**

## Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule C

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Deuil Enghien Fc 1	St Brice F.C. 1	RETRAIT AMENDE
--------------------	-----------------	----------------

Deuil Enghien Fc 1 : RETRAIT AMENDE

St Brice F.C. 1 : RETRAIT AMENDE





## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule M

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Gonesse Rc 5	Villiers Le Bel Fc 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
--------------	----------------------	-----------------------

Gonesse Rc 5 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Villiers Le Bel Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule N

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Gonesse Rc 6	Villiers Le Bel Fc 2	RETRAIT AVERTISSEMENT
--------------	----------------------	-----------------------

Gonesse Rc 6 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Villiers Le Bel Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Fontenay Fc 2	Garges Fcm 4	RETRAIT AVERTISSEMENT
---------------	--------------	-----------------------

Fontenay Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Garges Fcm 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Argenteuil Fc 2	St Ouen L'Aumone As 2	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------------	-----------------------	-----------------------

Argenteuil Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

St Ouen L'Aumone As 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## Critérium Avenir U11 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Argenteuil Fc 1	St Ouen L'Aumone As 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------------	-----------------------	-----------------------

Argenteuil Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

St Ouen L'Aumone As 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## Criterion Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Foot Indoor Loisir 1	Marcouville City Cp 1	RETRAIT AMENDE
----------------------	-----------------------	----------------

Foot Indoor Loisir 1 : RETRAIT AMENDE

Marcouville City Cp 1 : RETRAIT AMENDE



## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Cosmo Taverny 3	Domont Fc 2	Cosmo Taverny 3 responsable
-----------------	-------------	-----------------------------

Domont Fc 2 : RETRAIT AMENDE

## U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Ermont As 4	Osny Fc 4	RETRAIT AMENDE
-------------	-----------	----------------

Ermont As 4 : RETRAIT AMENDE

Osny Fc 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 19 DECEMBRE 2022  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
(Art 44.4)**

## U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Domont Fc 1	Bouffémont Acf 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-------------	------------------	-----------------------

Domont Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Bouffémont Acf 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT